

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 28/01/2019

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Avenue du Capricorne, 187.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant ce dossier.

Nous tenons à rappeler la cohérence urbanistique et esthétique qui encadre la totalité du quartier des Pléiades, en ce compris l'avenue de Capricorne. En effet, ce quartier fut créé dans le milieu des années 60', afin d'héberger la classe moyenne. Dans ce cadre, les maisons ont toutes été bâties en seulement 3 ans avec une architecture et un style identique. Nous comprenons que de nos jours, l'aménagement intérieur et la performance énergétique des bâtiments ne soient plus en adéquation avec les espérances de la classe moyenne actuelle. Néanmoins, il est de votre devoir de garantir l'homogénéité et la cohérence de l'ensemble du quartier, tout en gardant à l'esprit que les dérogations accordées à l'un feront jurisprudence pour l'ensemble du quartier.

À ce titre, nous sommes heureux de constater que la note explicative jointe à la demande annonce l'introduction simultanée d'une demande de permis pour la maison jumelle (n°185). Malheureusement, les deux dossiers ne semblent pas avoir été instruits en même temps, car aucune enquête publique n'est en cours pour la maison jumelle.

La note explicative annonce également qu'une collaboration entre les deux propriétaires s'est faite afin de garantir les mêmes teintes et détails d'exécution ce qui nous semble judicieux.

Néanmoins, nous souhaitons que la Commission de Concertation s'assure de plusieurs points :

- Que la demande pour le bâtiment voisin est bien déposée et confirme les teintes et détails d'exécution annoncés. En effet, au-delà de la cohérence du quartier, il faut aussi maintenir la cohérence de l'ensemble de ces deux maisons jumelles.
- Que la façade, qui comprend deux éléments typiques du quartier, à savoir la fenêtre en « bow window » ainsi que la présence d'une « bande » verticale de couleur différente animant la façade, conserve ces caractéristiques typiques du quartier.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers.